

Aide à la création d'emplois créés par un projet d'investissement

GIP OBJECTIF MEUSE

Présentation du dispositif

L'objectif de ce dispositif est de soutenir le coût salarial des emplois directement créés par un projet d'investissement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'entreprise doit se situer sur le territoire départemental.

— Thématiques éligibles

Les projets concernent la création de CDI en lien avec l'activité de production et un programme d'investissement sur une période de 2 ans.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide du GIP sur le coût salarial ne peut intervenir que dans les cas suivants :

- création nette de 2 emplois minimum pour les micro-entreprises,
- création nette de 7 emplois minimum pour les Petites Entreprises,
- création nette de 10 emplois minimum pour les Entreprises de taille moyenne,
- création nette de 15 emplois minimum pour les Grandes Entreprises.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention dépendra du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise saisit directement le GIP, et lui adresse un dossier complet avant le commencement de l'exécution de l'Opération faisant l'objet de la demande de financement.

Organisme

GIP OBJECTIF MEUSE

- Place Pierre-François Gossin
CS 10017
55 001 BAR-LE-DUC Cedex 01
Téléphone : 03 29 45 78 34
Télécopie : 03 29 45 78 76